

Conditions générales régissant Giftcard Easy

Version 01.2017 (CHE)

1	Champ d'application	7	Obligations du Partenaire Affilié
2	Infrastructure du Partenaire Affilié	7.1	Respect des dispositions de sécurité
3	Plateforme Giftcard de SPS	7.2	Conformité de l'offre
4	Prix, impôts et modalités de paiement	7.3	Points de vente
4.1	Prix	7.4	Conditions d'utilisation des Giftcards
4.2	Impôts	7.5	Rapport juridique Partenaire Affilié/titulaire de carte
4.3	Facturation (Forme – Frais de chargement et de service)	7.6	Changements d'adresse de la part du Partenaire Affilié
4.4	Paiement	8	Protection des données
4.5	Retard de paiement	9	Responsabilité
5	Commande et livraison	10	Notifications
5.1	Généralités	11	Modifications et ajouts, y compris aux frais
5.2	Caractéristiques des Giftcards (Design des cartes – Durée de validité et rechargement – Montant de chargement maximum)	12	Entrée en vigueur, durée et résiliation
5.3	Livraison	12.1	Entrée en vigueur
5.4	Garantie	12.2	Durée
6	Intégration et utilisation	12.3	Résiliation ordinaire
6.1	Généralités	12.4	Résiliation extraordinaire
6.2	Droit d'accès	12.5	Conséquences de la terminaison du contrat
6.3	Droits d'auteur	13	Dispositions finales
		13.1	Interdiction de cession
		13.2	Sous-traitance/transfert aux sociétés du Groupe
		13.3	Clause de sauvegarde
		13.4	Droit applicable et for judiciaire

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après «CG») s'appliquent aux produits et services convenus entre le Partenaire Affilié et SIX Payment Services SA (ci-après «SPS») dans les domaines de la vente, du traitement et de l'administration de cartes-cadeaux électroniques (ci-après «Giftcards») moyennant la plateforme électronique prévue à cet effet (ci-après «Plateforme Giftcard»).

SPS met la Plateforme Giftcard à la disposition du Partenaire Affilié, lui permettant de commander et de gérer les Giftcards, et prend en charge le reporting correspondant. Par ailleurs, SPS assure l'activation et le traitement des Giftcards sur les terminaux du Partenaire Affilié.

Pour pouvoir utiliser la Plateforme Giftcard exploitée par SPS, le Partenaire Affilié doit avoir conclu des conventions séparées pour l'acceptation de moyens de paiement sans espèces et employer des terminaux de paiement homologués par SPS.

Les Giftcards ne peuvent être utilisées qu'aux points de vente du Partenaire Affilié (dit «système à deux parties»); voir art. 7.3.

2 Infrastructure du Partenaire Affilié

L'acquisition, l'exploitation et la maintenance d'une infrastructure adaptée à l'utilisation de la Plateforme Giftcard ainsi que les mesures de sécurité contre l'utilisation abusive de l'infrastructure relèvent de l'entière responsabilité du Partenaire Affilié.

3 Plateforme Giftcard de SPS

SPS assure la gestion et l'exploitation de la Plateforme Giftcard au niveau technique, organisationnel et administratif.

Sans préjudice des dispositions de l'art. 9, le Partenaire Affilié n'a aucun recours concernant la disponibilité permanente et le bon fonctionnement de la Plateforme Giftcard. SPS n'assume aucune garantie à cet égard. SPS est habilitée à interrompre l'exploitation de la Plateforme Giftcard à sa discrétion raisonnable dès lors qu'elle le juge nécessaire pour des motifs objectifs contraignants, tels que les modifications ou les extensions apportées au système, les dysfonctionnements ou les risques d'abus.

SPS se réserve le droit de modifier ou de compléter la Plateforme Giftcard sur le plan technique et organisationnel à tout moment, sans avoir à en informer le Partenaire Affilié.

4 Prix, impôts et modalités de paiement

4.1 Prix

Les prix et frais applicables aux produits et services de SPS sont ceux qui s'affichent sur la Plateforme Giftcard lors de la commande.

4.2 Impôts

Sauf mention contraire, les prix et frais pour les produits et services de SPS s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée, impôts à la source et autres taxes. Tous les impôts et taxes exigibles ou susceptibles d'être exigibles à l'avenir en vertu de la législation du pays du Partenaire Affilié sur les prestations de SPS dans le cadre de la relation contractuelle sont à la charge du Partenaire Affilié. En tout état de cause, le Partenaire Affilié

est tenu de respecter toutes les dispositions en vigueur dans son pays en matière d'impôts indirects, d'impôts à la source et autres taxes. Si des créances de tiers à l'encontre de SPS en découlent, le Partenaire Affilié dédommagera intégralement SPS.

4.3 Facturation

4.3.1 Forme

Les factures sont envoyées au Partenaire Affilié sous forme imprimée.

4.3.2 Frais de chargement et de service

Les frais de chargement ou rechargement des Giftcards ainsi que les frais de service sont décomptés et facturés au Partenaire Affilié sur une base trimestrielle.

4.4 Paiement

La modalité de paiement indiquée sur la facture est applicable. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facturation; au-delà de cette échéance, le Partenaire Affilié est réputé défaillant sans autre avertissement.

La compensation des créances du Partenaire Affilié vis-à-vis de SPS exige l'accord préalable écrit de cette dernière.

4.5 Retard de paiement

En cas de retard de paiement du Partenaire Affilié, SPS est autorisée à réclamer un intérêt moratoire annuel correspondant à 10% du montant de la facture et d'imputer au Partenaire Affilié la totalité des frais de mise en demeure et de recouvrement.

SPS est par ailleurs autorisée, en cas de retard de paiement, à compenser le montant redevable avec les paiements dus au titre de l'exécution de services relatifs à l'acceptation des moyens de paiement sans espèces.

En cas de retard de paiement, SPS est également en droit, après avoir préalablement averti le Partenaire Affilié, de suspendre ses prestations jusqu'à ce que le paiement soit effectué. Les frais de remise en service sont imputables au Partenaire Affilié.

5 Commande et livraison

5.1 Généralités

Pour commander les Giftcards, le Partenaire Affilié utilise la boutique en ligne intégrée à la Plateforme Giftcard. Les commandes effectuées via cette boutique sont attribuées de manière définitive au Partenaire Affilié.

Le Partenaire Affilié règle les frais de production et de livraison des Giftcards soit lors de la commande au moyen d'une carte de paiement, soit par virement après livraison des Giftcards. Les art. 4.3 à 4.5 s'appliquent à ce dernier cas.

5.2 Caractéristiques des Giftcards

5.2.1 Design des cartes

Lors de la commande, le Partenaire Affilié choisit le design de carte souhaité parmi les modèles proposés. Au verso des Giftcards figurent obligatoirement dénomination sociale et/ou le logo du Partenaire Affilié.

Les couleurs peuvent varier à l'impression et ne constituent pas un motif de réclamation ni un défaut.

Pour le reste, SPS peut déterminer librement la présentation du contenu des Giftcards et le design des cartes proposées. Le Partenaire Affilié n'a aucun droit d'exiger de conserver un design de carte antérieur.

5.2.2 Durée de validité et rechargement

Toutes les Giftcards proposées par SPS peuvent être rechargées et ont une durée de validité de deux ou cinq ans. Le Partenaire Affilié décide lors de la commande avec laquelle des durées de validité proposées les Giftcards doivent être émises. La durée commence à courir au moment du chargement de la Giftcard et se prolonge à chaque rechargement de la durée de validité initialement choisie.

Pour les Giftcards activées, SPS affiche le solde individuel de chaque Giftcard sur la Plateforme Giftcard et le tient à disposition aux fins de traitement (débit en cas d'utilisation) ou d'information (consultation par le titulaire de la Giftcard (ci-après «titulaire de carte») ou par le Partenaire Affilié).

5.2.3 Montant de chargement maximum

Le montant maximum pouvant être chargé est de CHF 3000 par Giftcard.

Il est absolument interdit de rembourser en espèces au titulaire de carte un montant chargé.

5.3 Livraison

SPS est responsable de la livraison des Giftcards à l'adresse enregistrée sur la Plateforme Giftcard. En règle générale, la livraison a lieu dans un délai de 3 semaines.

Le risque de détérioration et de perte des Giftcards est transféré au Partenaire Affilié lors de leur réception.

5.4 Garantie

SPS garantit le bon fonctionnement des Giftcards livrées par elle au Partenaire Affilié. SPS s'engage à remplacer gratuitement les Giftcards défectueuses. Le remplacement est effectué suite au renvoi par le Partenaire Affilié des Giftcards défectueuses à SPS.

La période de garantie se limite à la durée de validité de la Giftcard en question et se termine au plus tard 30 mois après la conclusion de la commande par le Partenaire Affilié.

6 Intégration et utilisation

6.1 Généralités

L'accès du Partenaire Affilié à la Plateforme Giftcard se fait via Internet. SPS met à la disposition du Partenaire Affilié diverses interfaces lui permettant d'intégrer les services Giftcard à son infrastructure. La responsabilité de l'intégration des services Giftcard incombe au Partenaire Affilié. En guise de soutien, SPS offre une assistance à l'intégration de Giftcard.

SPS n'assume aucune garantie pour les composantes logicielles mises à la disposition du Partenaire Affilié en vue de l'intégration de la Plateforme Giftcard à son infrastructure.

La zone d'administration de la Plateforme Giftcard contient une partie accessible au titulaire de carte. Ce dernier a par ailleurs la possibilité d'utiliser la «Giftcard Easy App» mise à disposition par SPS. Cette application permet notamment de consulter le solde créditeur, les débits effectués et la date d'échéance.

6.2 Droit d'accès

Pour utiliser la Plateforme Giftcard, SPS met à la disposition du Partenaire Affilié des données d'accès personnalisées (ci-après «données d'accès»). Le Partenaire Affilié est tenu de s'assurer que les données d'accès sont suffisamment protégées contre tout accès de tiers non autorisés. Par ailleurs, il doit veiller à changer régulièrement les mots de passe.

Toute personne s'identifiant auprès de SPS à l'aide des données d'accès est considérée comme ayant été autorisée par le Partenaire Affilié à utiliser la Plateforme Giftcard. SPS se limite à vérifier les données d'accès; aucun contrôle de légitimité plus étendu n'est réalisé.

S'il existe des raisons de soupçonner que des tiers non autorisés ont obtenu connaissance des données d'accès, le Partenaire Affilié doit faire bloquer immédiatement les données d'accès par SPS. Le Partenaire Affilié est responsable de toutes les actions entreprises par des tiers en utilisant les données d'accès au même titre que de ses propres actions. En cas de perte des données d'accès, le Partenaire Affilié peut demander un nouveau login et/ou mot de passe directement sur la Plateforme Giftcard.

6.3 Droits d'auteur

Les composantes logicielles de la Plateforme Giftcard ainsi que la Giftcard Easy App sont protégées par le droit d'auteur et peuvent uniquement faire l'objet d'une utilisation conforme à leur destination. Toute copie ou

modification de même que toute ingérence ultérieure sont interdites. Toute utilisation à des fins commerciales est interdite.

En cas d'infraction aux dispositions du présent article, les droits d'utilisation sont révoqués en totalité.

7 Obligations du Partenaire Affilié

7.1 Respect des dispositions de sécurité

Le Partenaire Affilié s'engage à veiller par des mesures appropriées à ce qu'aucune manipulation, et en particulier aucune transaction abusive, ne puisse avoir lieu. Le Partenaire Affilié est tenu de former son personnel à intervalles réguliers en vue de garantir l'usage correct de la Plateforme Giftcard, notamment lors de sa mise en service. Par ailleurs, il informera son personnel au sujet des mesures visant à prévenir les abus et la fraude.

7.2 Conformité de l'offre

Le Partenaire Affilié est tenu d'utiliser les services Giftcard d'une manière non abusive et de respecter la loi et les droits des tiers. En particulier, il s'assure que les transactions exécutées via la Plateforme Giftcard ne sont pas illicites ou contraires aux bonnes mœurs.

7.3 Points de vente

Les Giftcards ne peuvent être utilisées qu'aux points de vente (succursales, agences, établissements, lieux d'exploitation ou boutiques en ligne) du Partenaire Affilié dont le nom et/ou le logo figurent au verso.

7.4 Conditions d'utilisation des Giftcards

Le Partenaire Affilié est en principe libre de fixer les conditions de vente et d'utilisation des Giftcards applicables au titulaire de carte. Si le Partenaire Affilié souhaite modifier le texte pré-imprimé de SPS (figurant au verso de la Giftcard) en ce qui concerne l'utilisation, une convention séparée est nécessaire. Lors de la finalisation de la commande, le Partenaire Affilié confirme son acceptation des conditions d'utilisation actuellement applicables imprimées sur les Giftcards.

7.5 Rapport juridique Partenaire Affilié/titulaire de carte

SPS n'est pas responsable de la vente de la Giftcard au titulaire de carte. La relation contractuelle en résultant est établie exclusivement entre le Partenaire Affilié et le titulaire de carte respectif. Le Partenaire Affilié est tenu de régler directement avec le titulaire de carte toute objection, notamment les réclamations et les contestations découlant des transactions commerciales avec des titulaires de carte.

7.6 Changements d'adresse de la part du Partenaire Affilié

En cas de changement d'adresse, le Partenaire Affilié est tenu de modifier sans délai les données d'adresse enregistrées sur la Plateforme Giftcard.

8 Protection des données

Les Parties Contractantes s'engagent à se conformer aux dispositions de la loi respectivement applicable sur la protection des données.

Le Partenaire Affilié prend acte du fait que les données en lien avec ces CG seront traitées en Suisse et dans des pays de l'UE. Le Partenaire Affilié y consent et donne son accord exprès au traitement des données.

9 Responsabilité

Sans préjudice d'autres dispositions légales plus étendues et sauf accord explicite contraire, le Partenaire Affilié répond en particulier des dommages subis par SPS du fait d'un manquement aux obligations de sa part ou de la part d'un tiers mandaté par lui, notamment dans les domaines techniques, organisationnels et administratifs. En particulier, SPS est en droit de répercuter sur le Partenaire Affilié les éventuelles demandes de dédommagement survenues en conséquence d'un manquement fautif aux obligations de la part du Partenaire Affilié ou d'un tiers mandaté par lui. Le Partenaire Affilié dégage pleinement SPS de toute obligation à cet égard et prend à sa charge ces prétentions et les autres charges liées au dossier concerné.

Sauf accord explicite contraire, SPS ou tout tiers mandaté par elle répond des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave, conformément aux règles prévues par la loi. Toute responsabilité de la part de SPS pour négligence légère est exclue.

Les Parties Contractantes demeurent responsables pour toute atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé ainsi qu'en matière de responsabilité légale du fait des produits.

10 Notifications

Dans la mesure où aucune autre forme n'est expressément convenue, les notifications se font par écrit. La forme écrite englobe également les communications par voie électronique (par ex. via e-mail ou via une plateforme mise à disposition par SPS dans le cadre d'un service).

11 Modifications et ajouts, y compris aux frais

Les modifications et ajouts apportés aux CG et autres parties intégrantes, nécessitent obligatoirement la forme écrite et doivent être dûment signés

par les deux Parties Contractantes sous réserve des dispositions du paragraphe 2 du présent article. L'existence de divergences entre les dispositions des GC et leur mise en œuvre ne justifie pas une modification ou un ajout contractuel.

SPS se réserve le droit de modifier et de compléter à tout moment les CG et les autres parties intégrantes ainsi que les frais. Dans le cadre de chaque commande de Giftcards (avant la finalisation du processus de commande dans la boutique en ligne), le Partenaire Affilié accepte l'application de la version actuellement en vigueur des «Conditions générales régissant Giftcard Easy».

12 Entrée en vigueur, durée et résiliation

12.1 Entrée en vigueur

Ces CG entrent en vigueur au moment de leur acceptation par le Partenaire Affilié dans le cadre du processus de commande de la Giftcard.

12.2 Durée

La relation contractuelle est conclue pour une durée indéterminée.

12.3 Résiliation ordinaire

La relation contractuelle peut être résiliée par courrier recommandé à la fin de chaque trimestre sous réserve d'un préavis de six mois et pour la première fois à la fin du trimestre survenant au moins 12 mois après la première commande de Giftcards.

Le droit de résiliation ordinaire s'applique sans préjudice du droit des Parties Contractantes à la résiliation avec effet immédiat pour des motifs graves conformément à l'art. 12.4.

12.4 Résiliation extraordinaire

Les Parties Contractantes ont en tout temps le droit de mettre fin à la relation contractuelle avec effet immédiat pour motifs graves. Par motifs graves, on entend notamment:

- des violations graves ou répétées des dispositions de ces CG par le Partenaire Affilié;
- des irrégularités dans les transactions comptabilisées;
- un changement significatif de propriété et de contrôle au sein du Partenaire Affilié;
- l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité à l'égard du patrimoine du Partenaire Affilié.

12.5 Conséquences de la terminaison du contrat

Au terme de la relation contractuelle, le Partenaire Affilié doit retirer toutes les références reconnaissables par la clientèle aux services correspondants de SPS.

SPS garantit le traitement de toutes les Giftcards vendues et activées par le Partenaire Affilié avant la résiliation de la relation contractuelle pendant une durée de 24 mois à compter de ladite résiliation, conformément aux conditions contractuelles.

Toutes les Giftcards non vendues à des titulaires de cartes ou non activées au moment de la résiliation échoient et ne peuvent plus être utilisées. Après la résiliation, le Partenaire Affilié reçoit un décompte final quant aux frais redevables.

13 Dispositions finales

13.1 Interdiction de cession

La cession de droits du Partenaire Affilié vis-à-vis de SPS n'est possible qu'avec l'accord préalable écrit de SPS.

13.2 Sous-traitance/transfert aux sociétés du Groupe

SPS se réserve le droit de sous-traiter en tout temps en totalité ou en partie l'exécution de ses obligations contractuelles (aussi bien techniques qu'administratives) à des tiers sans avoir à en informer le Partenaire Affilié. Ces tiers sont habilités à accomplir pour le compte de SPS des actes juridiques découlant de la relation contractuelle et, à cette fin, à intervenir en son nom.

SPS est autorisée à céder la relation contractuelle à une autre société du Groupe. Le cas échéant, elle en informera le Partenaire Affilié en bonne et due forme.

13.3 Clause de sauvegarde

Dans l'éventualité où une disposition des CG (y c. les frais) devait être déclarée invalide, les autres dispositions n'en seraient pas pour autant affectées et seraient alors interprétées comme si ces CG avaient été conclues en l'absence de la disposition invalide. Ceci vaut également pour les éventuelles lacunes contractuelles.

13.4 Droit applicable et for judiciaire

Toutes les relations juridiques entre le Partenaire Affilié et SPS découlant de la relation contractuelle sont régies par le droit suisse. Le for judiciaire exclusif est Zurich.